

Conseil Municipal **Séance du 15 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le quinze juillet à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Johan DENIAUX, Maire.

Présents : DENIAUX Johan, SALLEY Philippe, FEUARDANT LEFEVRE Myriam, PRODÉO Fabien, COCU Daniel, LE CALVEZ Anne, DELAUNEY Dorothée, GUÉRIN Amandine, LEFÈVRE Yolaine, DARROUX Théodore, LOUBAYÈRE Michael, VAULTIER Lucie, LEFEVRE Véronique, SOINARD Philippe,

Mme Myriam FEUARDANT-LEFEVRE désignée conformément à l'article L 21121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Présence téléphonique de Mme ACCOSSATO pour la partie budget.

Comptes rendus de réunions

Mme Myriam FEUARDANT-LEFÈVRE fait un compte rendu du dernier conseil d'école le 30 juin 2020 (161 élèves à la rentrée 2020, l'effectif le plus petit est de 21 en CM2 et le plus fort est celui de CE1/CE2 de 25). Il y aura un concert de chants en patois le 15 décembre 2020 et l'arbre de Noël sera le 08 décembre 2020.

Ordre du jour

COMPTE DE GESTION 2019 (DE2020071501)

Le conseil municipal, à 14 voix pour et une abstention (M. Philippe SOINARD), **adopte** le Compte de Gestion 2019, établi par Mme Sandrine ACCOSSATO, Receveur Municipal, comptable de la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (DE2020071502)

M. le Maire présente au conseil municipal le compte administratif, qui retrace, suivant les dispositions de l'instruction M14, les mouvements de l'exercice budgétaire 2019. Ces mouvements se résument ainsi :

I SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	287 770.22
Recettes (+ Excédent N-1) (409.452,11 € + 413.071,42 €)	<u>822 523.53</u>
Résultat : Excédent	534 753.31

II SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	76 956.46
Recettes réalisées (+excédent N-1) 37.459,07 € + 130.384,88 €)	<u>167 843.95</u>
Résultat d'exécution : Excédent	90 887.49
Reste à réaliser Dépenses	58 656.14
Reste à réaliser Recettes	<u>1 000.00</u>
Résultat des restes : Déficit	-57 656.14

Résultat global Dépenses	135 612.60
Résultat global Recettes	<u>168 843.95</u>
Excédent	33 231.35

Section de fonctionnement : Excédent	534 753.31
Section d'investissement : Excédent	<u>33 231.35</u>
Le résultat net de l'exercice 2018 est donc égal à :	567 984.66

M. le Maire se retire de la salle et le doyen d'âge préside l'assemblée pour faire procéder au vote sur la sincérité des opérations et des restes à réaliser. Ceci exposé, à 12 voix pour et une abstention (M. Philippe SOINARD), le conseil municipal **adopte** le compte administratif de l'exercice 2019.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019 ((DE2020071503))

Après en avoir délibéré à 14 voix pour et une abstention (M. Philippe SOINARD), le conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, considérant les résultats du Compte Administratif 2019,

Décide d'affecter le résultat sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit la somme de **534.753,31 €**

BUDGET PRIMITIF 2020 (DE2020071504)

Mme ACCOSSATO, Receveur Municipal présente par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement le budget prévu pour 2020 il s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement :

Dépenses	911.942,31 €
Recettes	911.942,31 €

Investissement :

Dépenses	74.231,35 €
Recettes	74.231,35 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour et une abstention (M. Philippe SOINARD), **adopte** le Budget Primitif 2020.

Mme ACCOSSATO, Receveur Municipal, quitte la séance.

AUTORISATION DE PROGRAMME (DE2020071505)

Les dépenses et recettes liées à l'aménagement du bourg ont fait l'objet d'une programmation sur 3 exercices (2018, 2019 et 2020) par délibération du 18 avril 2018, et par délibération du 06 novembre 2019 le conseil municipal a décidé de décaler les dépenses et recettes envisagées pour 2019 sur 2020 et celles de 2020 sur 2021. M. le maire propose d'annuler cette programmation puisque la date de réalisation de ce projet n'est pas connue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'annuler l'autorisation de programme de l'aménagement du bourg.

AMORTISSEMENT ABRI DE CAR (DE2020071506)

M. le Maire expose que par délibération du 06 novembre 2019 le conseil municipal l'a autorisé à procéder à l'amortissement des frais de l'abri de car installé sur le bord de la route

départementale sur trois ans (3.600,00 € en 2019, 3.600,00 € en 2020 et 3.412,41 € en 2021). Or, sur l'année 2019 l'amortissement a été effectué à concurrence de 3.400,00 € au lieu de 3.600,00 € comme voté. Par conséquent, il convient de modifier le montant de l'amortissement sur l'année 2020 pour le porter à 3.800,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter l'amortissement de ces frais sur trois ans à compter de 2019 (3.400,00 € en 2019, 3.800,00 € en 2020 et 3.412,41 € en 2021)
- de charger M. le maire de faire le nécessaire.

DELEGUE SDEM (DE2020071507)

VU la délibération du 11 octobre 2018 d'adhésion au syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM50) ;

M. le Maire propose au conseil municipal de désigner le représentant de la commune au SDEM50, seul M. Philippe SOINARD se propose.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide de désigner M. Philippe SOINARD comme représentant de la commune au SDEM50.

BORNES INCENDIE (DE2020071508)

Le maire informe le conseil municipal que la communauté d'agglomération a procédé à l'installation de deux bornes incendie (fritot et route du rozel) et au déplacement d'une borne incendie (hameau es contes) et lui demande l'accord pour procéder au paiement de ces travaux pour un montant de 12.814,20 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal autorise M. le maire à procéder au paiement de ces travaux pour un montant de 12.814,20 € TTC.

Questions diverses :

Mme Véronique LEFÈVRE informe qu'un frelon asiatique a été vu dans le bourg.

Mme Véronique LEFÈVRE indique avoir été interpellée par des habitants au sujet de chiens régulièrement en divagation « Impasse Ruffet ». Le maire précise qu'il est important que les habitants concernés par ce type de situation en informent la mairie afin que nous puissions intervenir.

FIN DE SÉANCE